



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

**Absent :**

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### SPORTS ET CULTURE

#### DL.20.025 - Convention de subvention avec les associations CMPJM Ingré Basket, Football Club Municipal Ingré, Société Musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide

**Hélène LORME expose :**

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le CMPJM Ingré Basket, le Football Club Municipal Ingré, la Société Musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide sont concernés par ces dispositions.

Le CMPJM Basket et le FCMI bénéficient en supplément d'une subvention d'aide aux transports des équipes évoluant en championnat régional.

L'aide aux transports est versée pour partie en juin et pour partie en décembre, sur présentation de factures des déplacements selon le calendrier officiel des championnats.

Après présentation en Commission Générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du Membre du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution des subventions suivantes :

Détail des subventions		
Libellés	Subventions de fonctionnement	Aide au transport
CMPJM Ingré Basket	18 630 €	12 840 €
Football Club Municipal d'Ingré	32 400 €	12 000 €
Société musicale d'Ingré	19 710 €	0 €
Comité d'Entraide	52 020 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 MARS 2020**

Publication le : **02 MARS 2020**

Notification le : **02 MARS 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

## Acte à classer

DL-20-025

**1**

En préparation

**2**

En attente retour  
Préfecture

**3**

> AR reçu <

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-03-02T17-01-47.00 ( MI222187601 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20-025-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention de subvention avec les associations  
Ingré Basket, Football club municipal d'Ingré, société  
musicale d'Ingré et le comité d'entraide

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions aux associations.

Acte : [DL.20.025-SPORTS-Convention de subvention avec associations CMPJM Basket-Football club municipal d'Ingré-société musicale Ingré et comité entraide.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/03/20 à 17:01

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 02/03/20 à 17:01

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 17:09